

# La formation professionnelle aux Foyers Ruraux

L'URFR GE est un organisme de formation certifié Qualiopi et organise des formations professionnelles dans le champ de l'animation et de l'éducation populaire, notamment le DEJEPS Animation Socio-Culturelle mention Développement de projet, territoire et réseaux.

## Nos principes de formation

Nos actions de formation sont élaborées et conduites selon les principes suivants :

- Principe de réalité : la formation doit se référer en permanence aux situations concrètes vécues par les participants.
- Principe de l'approche globale : toute thématique de formation, tout contenu, doit d'abord être situé dans le champ économique, institutionnel, juridique, psychosociologique...
- Principe de l'alternance : la théorie et la pratique sont considérées comme complémentaires.
- Principe des compétences transférables : concepts, lois, théories, techniques doivent être intégrés afin de pouvoir les mobiliser en toutes circonstances.
- Principe de l'appropriation des savoirs : le savoir est une nécessité, un moyen d'émancipation individuelle et collective.
- Principe du travail collectif : les animateurs sont confrontés au travail en équipe et à l'animation de groupes dans leur pratique. En outre, le mode de travail collectif est au cœur de leurs démarches d'intervention.

# Union Régionale des Foyers Ruraux Grand Est

3 rue du Beaujolais 54500  
Vandoeuvre

06 22 56 43 46  
urfr.grandest@mouvement-rural.org  
grand-est.foyersruraux.org

L'URFR GE est une association Loi 1901, d'éducation populaire qui s'inscrit dans le mouvement des Foyers Ruraux. Créée en 1970, elle est devenue Grand Est en 2016 et regroupe les Fédérations des Foyers Ruraux de la région.



# FORMATION DEJEPS



## Animation Socio-éducative ou culturelle

## Mention Développement de projets, territoires, réseaux

**RNCP 4900**

Certificateur : MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**Décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006**

Une formation proposée par l'Union Régionale des Foyers Ruraux Grand Est

# Compétences

## Le référentiel

Quatre Unités de Compétences (UC) constituent le référentiel de certification du diplôme (article 7 du décret du 20/11/2006)

### UC 1

Etre capable de concevoir un projet d'action

### UC 2

Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

### UC 3

Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

### UC 4

Etre capable d'animer dans le champs d'activité

## Public et pré requis

- Groupe de 7 à 15 stagiaires.
- animateurs professionnels ou en cours de professionnalisation.
- avoir satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation (voir document d'inscription).
- Test de sélection (si le nombre de stagiaires le nécessite).

## Suivi et évaluation des résultats

- Épreuves certificatives et validation des résultats par le jury régional du diplôme
- Délivrance du diplôme après validation des 4UC
- Attestation de présence

# Organisation de la formation

## Positionnement - 28h

Retours sur les parcours, auto-évaluation, projet individuel de formation.

Septembre 2024

## Phase 1 : Etat des lieux et outillages

Octobre 2024 à février 2025

Cette phase doit permettre à chaque professionnel :

- d'observer sa structure et son environnement de façon sensible
- de structurer ses observations et expériences en mobilisant les outils appropriés
- de formaliser un projet d'action en prenant appui sur ses observations et analyses.

A la fin de cette première phase, chaque candidat présente son projet d'action face à un collectif composé des stagiaires, des tuteurs et des formateurs référents (mars 2023).

Cette présentation donne lieu à validation du projet et/ou ajustements en fonction des retours qui seront faits.



## Tarif

10 192€

## Date et lieu

- Du 17 septembre 2024 au 7 mai 2026
- locaux de l'Union Régionale, 3 rue du Beaujolais 54500 Vandoeuvre

## Taux de réussite

100% des candidats présentés aux certifications lors de la dernière promotion

## Phase 2 : Etat des lieux et outillages

Mars 2025 à janvier 2026

Cette phase doit permettre au professionnel :

- de rendre explicite son action en faisant circuler l'information à ce sujet,
- de mobiliser et de soutenir les acteurs impliqués dans l'action,
- d'identifier les différentes caractéristiques de l'action, les freins, les leviers, afin de pouvoir les décrire,
- de formaliser le bilan de son action.

A l'issue de cette phase, chaque stagiaire présente les résultats de son action face au collectif composé des stagiaires, des tuteurs et des formateurs référents (janvier 2026).

## Phase 3 : Evaluer

Février à avril 2026

Cette phase doit permettre au professionnel de structurer une évaluation de l'action, de rendre compte d'une réflexion structurée et étayée de l'action et enfin d'en envisager les suites à donner.

Au cours de cette phase, les stagiaires produisent et soutiennent leur mémoire de fin de formation.

Cette phase se clôture par le bilan de la formation rassemblant le collectif stagiaires-tuteurs-formateurs référents.